Envoyé en préfecture le 10/10/2018
Reçu en préfecture le 10/10/2018
Affiché le
ID : 056-215600834-20180927-D201809022-DE

Affiché 11/10/2018

Henbont
Hennebont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

Séance Publique du 27 septembre 2018

Objet de la délibération

AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ENTREES DE LA ZAC CENTRE

Le vingt sept septembre deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Anne LAVOUÉ, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Loïc RABIN à Yves GUYOT, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Nolwenn LE ROUZIC, Julian PONDAVEN à Claudine CORPART, Pascal LE LIBOUX à Michèle DOLLÉ, Philippe PERRONNO à Martine JOURDAIN, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO

Absent(s) :

Marc LE BOUHART

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame BALSSA Caroline** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Envoyé en préfecture le 10/10/2018
Reçu en préfecture le 10/10/2018
Affiché 11/10/2018 Affiché le
ID : 056-215600834-20180927-D201809022-DE

Direction des Services Financiers

N° 2018.09.022

AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ENTREES DE LA ZAC CENTRE

Rapporteur : Yves GUYOT

Par délibération en date du 21 février 2008 le Conseil Municipal a décidé la création d'une autorisation de programme d'un montant global de 1 240 000 € pour la réalisation des entrées de la ZAC Centre sur la période 2008 - 2010. Cette Autorisation de programme a été modifiée à six reprises, sur son calendrier d'exécution (2008 à 2013), et sur son montant (1 391 000 €).

Les travaux sont maintenant achevés et il y a lieu de clôturer l'autorisation de programme. Les dépenses réalisées s'élèvent à 1 385 059.63 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu les délibérations du 21 février 2008, du 23 mars 2009, du 17 décembre 2009, du 27 janvier 2011, du 15 décembre 2011, du 23 janvier 2013 et du 24 octobre 2013,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 27 août 2018,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 10 septembre 2018,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** la clôture de l'autorisation de programme relative aux aménagements d'entrées de la ZAC Centre.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU